

4ème RALLYE DU BÉARN (VHC) 7 JUILLET 2018 RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 14 Mai 2018
Ouverture des engagements : 14 Mai 2018
Clôture des engagements : 27 Juin 2018 cachet de la poste faisant fois
Parution du road-book : 6 Juillet 2018 8h00 au café des Halles 7 r Mar Joffre 64800 NAY.
Dates et heures des reconnaissances : 6 Juillet 2018 de 8h00 à 18h00 et 7 Juillet 2018 de 7h à 10h
Vérification des documents et des voitures : ... le vendredi 6 Juillet 2018 de 17h00 à 20h00 pour l'administratif et de
... 17h30 à 20h30 pour le Technique. Ainsi que le samedi 7 Juillet 2018 de 7h30 à 9h45 (Administratif et Technique)
..... au garage Albuquerque Volkswagen, 2 rue Charles Péguy 64800 Coarraze
Heure de mise en place du parc de départ : le Vendredi 6 Juillet 2018 de 18h00 à 21h00
..... et le Samedi 7 Juillet 2018 de 7h45 à 10h00, place Marcadieu à Nay
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 7 Juillet 2018 à 9 h15
Publication des équipages admis au départ : samedi 7 Juillet 2018 à 10h30
Briefing des pilotes le : en additif, feuille remise dans les poches concurrents
Départ de : Nay, samedi 7 Juillet 2018 à 11h30 première voiture
Arrivée à : Nay, samedi 7 Juillet 2018 à partir de 18h30
Vérification finale : garage Albuquerque Volkswagen, 2 rue Charles Péguy 64800 Coarraze
Publication des résultats officiels du rallye : samedi 7 Juillet 2018 à partir de 20h00
..... ou 1 h après l'arrivée du dernier concurrent, mairie de Nay
Remise des prix : samedi 7 Juillet 2018, après l'affichage officiel définitif, salle Petit Boy, à Nay

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club Basco-Béarnais organise le :
4ème Rallye régional du Béarn

en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : **275**

Et de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine/Guyane numéro **1825** en date du : **06/04/2018**

Comité d'Organisation

Président : Lionel JACOB
Membres : Antoine Hommeau, Philippe URBAN, Anthony MAROTTE, Lionel JACOB, Yannick SIMIAN
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Pyrénées Auto Sport 85, Boulevard CHARLES DE GAULLE – 64140 LONS
Téléphone : 06.77.58.47.78 ou 06.30.34.41.87
Fax : 05.59.62.83.90
E-mail : purban@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : École maternelle en face du parc fermé

Organisateur technique

Nom : Ecurie Pyrénées Auto Sport
Adresse : 85, Boulevard CHARLES DE GAULLE – 64140 LONS

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des CS : VAILLES Marielle 7644/1003
Membre du Collège : MARCHAND Lauren 168394/1003
..... HOUSSAT BORDENAVE Bruno 35441/1003
Directeur de Course : René-Jean HULOT 7288/1003
Adjoints : CHOLET Philippe 7649/1003
..... BEGARIE Jean 2400/1003
..... GROLLEAU Christian 8049/1003
..... PERRIN Eric 29996/1003

Directeurs des spéciales : PAINVIN Dominique 7706/1003
 MELIANDE Maurice 157142/1003
 DESCLAUX Luc 13302/1003
 SOULAS Benoît 1460/1003
 PELISSIE Michel 147969/1003
 Médecins : Drs RACINE et CAZE
 Commissaires Techniques Responsable : DABADIE Gérard 10602/1003
 Commissaires Techniques : en cours
 Chargés des relations avec les concurrents (CS) : DABADIE Christine 7679/1003
 VALIBOUZE Patrick 170764
 Responsable Chronométrage (PC) DUCROCQ Frédérick 19399/1104
 ES ZONTA Christiane 45048/1003
 HULOT Marie-Jeanne 193841/1003
 Chargés des relations avec la presse : ÉCURIE PYRÉNÉES AUTO SPORT

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Municipalités et Communes de Nay, Arros de Nay, Haut de Bosdarros, Sévignacq-Meyracq, Lys et Rébénacq, que l'Automobile Club Basco-Béarnais et l'Ecurie Pyrénées Auto Sport peuvent organiser pour vous cette année :

4^{ème} édition du RALLYE RÉGIONAL DU BÉARN

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE - LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par l'organisation, et l'article « 6.2P Reconnaissance » du règlement sera strictement appliqué, notamment : Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non respect du nombre maximal de passages (3 passages maximum) = DÉPART REFUSÉ

Nous comptons sur votre compréhension

L'avenir des rallyes dépend de votre attitude et de votre comportement responsable.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 4^{ème} Rallye du Béarn VHC compte pour :

- _ La Coupe de France des Rallyes 2018
- _ Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine/Guyane 2018

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le vendredi 6 Juillet 2018 de 17h00 à 20h30 et le samedi 7 Juillet 2018 de 7h30 à 09h45, au garage Albuquerque, 2 rue Charles Péguy 64800 Coarraze

Les vérifications finales seront effectuées au garage Albuquerque, 2 rue Charles Péguy 64800 Coarraze

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} rallye du Béarn VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avec la photocopie des permis et licences pilote et copilote** avant le :

27 Juin 2017 INCLUS

Écurie Pyrénées Auto Sport , 85 boulevard CHARLES DE GAULLE 64140 LONS

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

a) Droits normaux :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €**

b) Droits minorés

- pilote venant de plus de 250km* : **195 €** (-25 €)
- pilote venant de plus de 350km* : **170 €** (-50 €)

* : *trajet calculé au plus court avec le site <http://www.viamichelin.fr/> en prenant comme "Départ" l'adresse mentionnée sur la licence du pilote et comme "Arrivée" la mairie de Nay.*

- équipage complet licenciés à l'asac Basco Béarnais : Remboursement de 10 % de l'engagement **sous forme de chèque remis lors des vérifications administratives.**
- Équipage complet de nationalité étrangère : **190 €** (-30 €)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les inscriptions par fax ou par mail les droits d'engagement seront à envoyer par courrier pour la confirmation de votre inscription.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. - Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur,, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1, titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH / PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règles spécifiques des rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc, parking boutique Biraben, rue Pierre Semard.

Un seul véhicule d'assistance sera autorisé par concurrent. Aucun autre véhicule ne pourra se trouver dans le parc d'assistance. En cas d'assistance avec un véhicule volumineux, merci de contacter l'organisation.

4.3.2.3P – Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (de 3m X 5m minimum) et résistant aux hydrocarbures. Prévoir le même dispositif sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret N°2012-312 du 5 MARS 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 MARS 2012 et du 28 MARS 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voiture 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservé exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.6.2P – Un logo noir sur fond blanc, SÉCURITÉ de 520mm X 110mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000, 00 et 0.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 4ème Rallye du Béarn VHC représente un parcours total de 130,8 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km. Les épreuves spéciales sont : **Bois de Bié 7,3 km** et **Béro Bisto 5,7 km**. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu : le vendredi 6 Juillet 2018 de 8h00 à 18h00 et le samedi 7 Juillet 2018 de 7h00 à 10h00

Le road book sera disponible à partir du Vendredi 6 Juillet 2018 à 8h00 au café des Halles à Nay.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chef de poste : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Une récompense sera remise à tous les équipages présents à l'arrivée.

La remise des prix se déroulera le samedi 7 Juillet 2018 à la salle Petit Boy à Nay après l'affichage officiel définitif.

Annexe : Itinéraire

21ème RALLYE DU BÉARN 7 JUILLET 2018							
N°CH	ITINÉRAIRE	KILOMÉTRAGE			TEMPS IMPARTI	1 ^{ère} VHC	1 ^{ère} Moderne
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL			
1ERE SECTION NAY/NAY							
CH 0A	SORTIE PARC FERME DÉPART NAY					11:30	12:00
CH 0B	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	2,400	00:12	11:42	12:12
PARC ASSISTANCE					00:15		
CH 0C	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					11:57	12:27
CH 1	AVANT ES 1 BOIS DE BIÉ	5,800	5,800	8,200	00:18	12:15	12:45
NEUTRALISATION					00:03		
ES 1	DÉPART ES 1 BOIS DE BIÉ	0,200				12:18	12:48
	ARRIVÉE ES 1 BOIS DE BIÉ	7,300					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 2	AVANT ES 2 BÉRO BISTO	4,000	11,800	20,000	00:25	12:43	13:13
NEUTRALISATION					00:03		
ES 2	DÉPART ES 2 BÉRO BISTO	0,200				12:46	13:16
	ARRIVÉE ES 2 BÉRO BISTO	5,700					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 2A	ENTRÉE PARC REGROUPEMENT	17,500	23,600	43,600	00:35	13:21	13:51
PARC REGROUPEMENT PLACE MARCADIEU					00:35		
2EME SECTION NAY/NAY							
CH 2B	SORTIE PARC REGROUPEMENT					13:56	14:26
CH 2C	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	46,000	00:12	14:08	14:38
PARC ASSISTANCE					00:35		
CH 2D	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					14:43	15:13
CH 3	AVANT ES 3 BOIS DE BIÉ	5,800	5,800	51,800	00:18	15:01	15:31
NEUTRALISATION					00:03		
ES 3	DÉPART ES 3 BOIS DE BIÉ	0,200				15:04	15:34
	ARRIVÉE ES 3 BOIS DE BIÉ	7,300					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 4	AVANT ES 4 BÉRO BISTO	4,000	11,800	63,600	00:25	15:29	15:59
NEUTRALISATION					00:03		
ES 4	DÉPART ES 4 BÉRO BISTO	0,200				15:32	16:02
	ARRIVÉE ES 4 BÉRO BISTO	5,700					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 4A	ENTRÉE PARC REGROUPEMENT	17,500	23,600	87,200	00:35	16:07	16:37
PARC REGROUPEMENT PLACE MARCADIEU					00:35		
3EME SECTION NAY/NAY							
CH 4B	SORTIE PARC REGROUPEMENT					16:42	17:12
CH 4C	ENTRÉE PARC ASSISTANCE BIRABEN	2,400	2,400	89,600	00:12	16:54	17:24
PARC ASSISTANCE					00:35		
CH 4D	SORTIE PARC ASSISTANCE BIRABEN					17:29	17:59
CH 5	AVANT ES 5 BOIS DE BIE	5,800	5,800	95,400	00:18	17:47	18:17
NEUTRALISATION					00:03		
ES 5	DÉPART ES 5 BOIS DE BIE	0,200				17:50	18:20
	ARRIVÉE ES 5 BOIS DE BIE	7,300					
STOP	POINT STOP	0,300					
CH 6	AVANT ES 6 BÉRO BISTO	4,000	11,800	107,200	00:25	18:15	18:45
NEUTRALISATION					00:03		
ES 6	DÉPART ES 6 BÉRO BISTO	0,200				18:18	18:48
	ARRIVÉE ES 6 BÉRO BISTO	5,700					
STOP	POINT STOP	0,200					
CH 6A	ENTRÉE PARC FERME D'ARRIVÉE	17,500	23,600	130,800	00:35	18:53	19:23
TOTAL CHRONO : 39 km / LIAISON : 91,8 km							